

La flûte

VOLUME 77, N° 1, HIVER 2021

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

© En eaux mouvementées



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



POLICIER-RESSOURCE
280-BLEU

Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Johnny Primiani

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Éric Vermette

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

La flûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Révision

Cristina Chiurtu

Josée Senécal

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue « La Flûte » est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage : 8 925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	6
En eaux mouvementées	
Relations de travail	8
La relève	
Services aux membres	12
Assurance voyage en temps de pandémie	
Prévention et relations avec les membres	16
COVID-19 et CNESST	
Chronique juridique	18
Survol des recours constitutionnels	
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	22
Symphonie vocale	24
Au musée de la police	26
Vie spirituelle	32
Décès	34
Nouvelles de l'APPRM	36

Être policière : une passion qui se transmet !

Le 3 février dernier, Annie-Pier Morin, policière au PDQ 21, a patrouillé avec sa mère Diane Van der Tol, AQSR au PDQ 16. À l'aube de la retraite, Diane donne à sa fille le conseil suivant : *sois prudente et amuse-toi, c'est le plus beau métier au monde !* Diane est devenue policière le 3 février 1992 alors qu'Annie-Pier commençait au PDQ 21... le 3 février 2020 !



Procès de la loi 24

Du 1^{er} au 12 février a eu lieu en Cour supérieure l'audition du recours judiciaire relatif à l'invalidité constitutionnelle de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (Loi 24). Rappelons qu'en septembre 2018, votre Fraternité déposait (avec la FPMQ et le SPQ) un **recours judiciaire pour faire invalider cette loi inique**. Les plaidoiries auront lieu en avril.

Plus de détails sur nos recours constitutionnels en page 18.

À la suite de l'annonce du départ à la retraite de M. Normand Prévost, M. Marc Bédard à été nommé à la direction générale de la Caisse Desjardins des policiers et policières.

Nous souhaitons à monsieur Prévost la meilleure des retraites et à monsieur Bédard la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions !

Succès de la collecte de sang malgré la pandémie

L'objectif de 75 donneurs dépassé

La Fraternité organise annuellement deux collectes de sang mais compte tenu de la pandémie, il n'a pas été possible de tenir celle du mois d'avril. La collecte du mois de novembre a néanmoins pu être tenue et 77 personnes ont été en mesure de faire un don! Pour l'occasion, le personnel et les bénévoles étaient sous la supervision de Héma-Québec alors que la Fraternité avait la responsabilité de l'accueil et de l'inscription sous la direction d'Alain Bernier, le responsable des activités sociales de la Fraternité, secondé par Ronald Ladouceur, un habitué, et de Marguerite Beaudoin, une policière retraitée. Soulignons au passage la présence d'un donneur assidu, M. Robert Giroux, policier retraité qui en était à un **123^e** don!



M. Robert Giroux

Jeux mondiaux des policiers et pompiers reportés en 2022

Les Jeux mondiaux des policiers et pompiers qui devaient avoir lieu à Rotterdam cet été ont été reportés d'un an et auront plutôt lieu du 22 au 31 juillet **2022**. Ce n'est donc que partie remise!



En eaux mouvementées

Avez-vous l'impression que depuis quelques années nous sommes souvent au centre de l'attention ? Je connais votre réponse et vous ne rêvez pas... Entre le mouvement woke, les accusations de profilage et de racisme systémique lancées au tort et à travers, les demandes de définancement venant de groupes de pression non-représentatifs de l'opinion publique, les projets de réforme, les multiples rapports, le manque d'effectifs, l'augmentation des fusillades et le fait que certains fassent fallacieusement de la politique sur le dos de la police, il y a un constat : nous traversons des eaux mouvementées.



Nous avons l'habitude de nous faire demander une chose et son contraire par les gérants d'estrade qui aiment poser dans les médias. Nous avons aussi l'habitude de nous faire critiquer par des ignorants qui nous abreuvent d'insultes sur les médias sociaux et d'être souvent filmés dans l'espoir qu'un clip isolé de quelques secondes puisse nous faire mal paraître. Il y a aussi ceux et celles qui crient à l'impunité policière alors que nous assumons les tâches parmi les plus dangereuses, exposées, commentées, surveillées et jugées de notre société. Des instances prennent des années à analyser des décisions que nous avons dû prendre en une fraction de seconde... il faut vraiment avoir de l'imagination pour y voir de l'impunité.



Président Yves Francoeur

Un miroir déformant

Je vous invite néanmoins à vous rappeler que sondage après sondage, **trois personnes sur quatre estiment que nous faisons un bon ou un très bon travail ou ont une opinion favorable ou très favorable des policiers et policières**. Il est important de se rappeler ce fait qui en dit beaucoup sur l'appréciation réelle qu'on nous porte et qui se trouve à mille lieues de l'impression laissée par certaines manchettes, qui représentent un miroir déformant la réalité.

Lancer des pierres

Lancer des pierres sur les policiers et policières pour essayer de gagner des votes n'a rien de noble et nous avons malheureusement l'impression que certains se prêtent à ce jeu de façon irresponsable. Il est facile de dire qu'on ne fait que poser des questions mais quand les questions sont posées sur un ton accusateur ou très émotif, elles sont perçues comme une condamnation. Et souvent, c'est le but. Condamner tout en disant qu'on a le droit de poser des questions. Ce stratagème est déplorable et participe à ce que les autorités craignent pourtant : le désengagement.

Des fusillades et des morts

La mairesse Plante veut agir contre les armes à feu (avec raison) alors que cet été elle ouvrait la porte au définancement de la police en même temps qu'elle disait vouloir des caméras personnelles le plus rapidement possible. Le projet pilote démontrait pourtant clairement l'impossibilité d'implanter les caméras sans augmenter le budget et les effectifs du SPVM.

Mais la réalité commence à rattraper les idéologues. Les groupes communautaires, les travailleurs de rue, le développement urbain inclusif, le travail en amont sur les familles et le tissu social de la jeunesse de certains quartiers, nous croyons en effet que tout cela fasse partie de la solution. Par contre, dans un avenir immédiat, ce n'est pas ce qui va stopper l'augmentation de la violence urbaine. Ça, vous et moi, nous le savions déjà. Ce qui est nouveau, c'est qu'il semble que l'administration municipale l'ait enfin compris... ce n'est pas trop tôt...

Deux escouades spécialisées ont été créées. L'équipe consacrée à la lutte contre le trafic des armes (ELTA) s'ajoute à l'équipe QUIÉTUDE, ce qui est une bonne nouvelle. Il n'est pas normal que des citoyennes et citoyens, jeunes et plus vieux, aient peur de marcher dans la rue de certains secteurs de Montréal. C'est le cauchemar de toute métropole et nous ne pouvons pas laisser l'insécurité gagner encore davantage de terrain.

Nous avons d'ailleurs souligné à l'administration municipale que la science criminologique tendait à prédire qu'une situation telle une pandémie, qui met à mal le tissu social et l'économie, représenterait un terrain fertile pour certains types de criminalité. Nous avons également souligné qu'il était à craindre que le vent de violence urbaine venant de l'ouest se rende à Montréal. Plusieurs étaient toutefois trop occupés à gérer les estrades pour écouter... mais on dirait que les oreilles s'ouvrent enfin.

Les effectifs doivent être renforcés

À plusieurs reprises j'ai entendu la mairesse parler de 5000 policiers et policières à Montréal. C'est environs 500 de plus que la réalité. Était-ce un souhait? Une erreur? Une approximation? Dans tous les cas, il apparaît de plus en plus évident qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs. D'ailleurs, si nous étions vraiment 5000, ce paragraphe n'existerait pas...

Conclusion...

Il va continuer de venter un certain temps, c'est écrit dans le ciel. Car en plus de ce qui précède, la pandémie amplifie les troubles de santé mentale, ce qui se traduira vraisemblablement par une complexification de la tâche policière.

Mais nous avons l'habitude de la houle et nous passerons à travers. Car en eaux mouvementées comme en eaux calmes, notre solidarité ne sombre jamais.

OPPOSITION DE LA FRATERNITÉ AU PROJET DE LOI 59

Ce projet de loi vise à modifier la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*, et ce, au désavantage des salariés. En effet, le gouvernement veut la modifier de manière à rendre plus difficile d'être indemnisé. Nous y sommes évidemment opposés et l'avons signifié au gouvernement par le biais d'un mémoire conjoint avec la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. Vous trouverez le mémoire sur le site web de la Fraternité dans *Lettres et mémoires*.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

La relève

Devenir policier n'est pas une mince affaire. Peu importe les bonnes intentions des CEGEPS et de l'École nationale de police du Québec, ce sont souvent les premiers mois suivant l'assermentation qui révèlent la vérité.

Le nouveau policier profite de douze mois de probation pour confirmer s'il a trouvé sa vocation et s'il est naturellement constitué pour exercer cette profession pendant les trente prochaines années. Nous sommes tous passés par là et nous savons que cette période est vécue, pour chacun, de manière différente.

Nous observons depuis quelques temps une augmentation de cas où la recrue, en 12 mois, n'a pas pu démontrer de façon satisfaisante sa capacité à demeurer policier au SPVM. De ce fait, l'employeur demande dans bien des cas une prolongation de probation.

Il serait souhaitable que les recrues qui manifestent certaines difficultés soient placées en position d'améliorer leurs compétences et de compléter leur probation dans un délai régulier.

À pleine vapeur !

Comme pour plusieurs secteurs d'activités, le début de l'année 2020 a été hors du commun pour la Fraternité. Plusieurs dossiers, comités et rencontres ont d'abord été placés sur la touche pour se concentrer sur la pandémie et tout ce qui l'entourait.

Tout en travaillant à un horaire adapté à la réalité pandémique, au dossier des équipements de protection individuels et à tout ce qui était relatif à la COVID-19, la Fraternité a ajusté ses façons de faire afin de continuer de progresser dans les dossiers de relations de travail.

Nous avons aménagé dans la salle Jean-Paul-Lapointe une immense salle d'arbitrage qui nous permet de recevoir les parties en respectant les mesures sanitaires et les directives de la conférence des arbitres. Cela nous a permis de tenir 24 arbitrages de grief, 12 arbitrages de différend en 2020 et 8 audiences à ce jour en 2021.



De plus, une réorganisation de nos outils technologiques nous permettra très bientôt de procéder à distance lorsque nécessaire. Nous sommes donc en mesure de vous confirmer que **les arbitrages de griefs procèdent maintenant au même rythme qu'avant la COVID-19.**

Les comités de relations professionnelles et de conciliation de griefs procèdent en visioconférence depuis le mois d'avril 2020 et la fréquence de ces comités a été maintenue de façon statutaire. Quant au comité aviseur qui suit les demandes d'assistance judiciaire, les rencontres ont été tenues en partie en présentiel et en visioconférence. Les activités de ce comité ont aussi repris leur rythme habituel.

En matière disciplinaire, il est difficile de procéder en visioconférence. C'est pourquoi les affaires internes ont aménagé une salle où la distanciation est possible. Les rencontres se tiennent lorsque nécessaire et le retard occasionné par la pandémie a complètement été rattrapé.

Le commissaire à la déontologie a aussi demandé à ses enquêteurs de rencontrer autant que possible les témoins policiers en visioconférence. Nous avons vécu quelques témoignages depuis et avons fait appel aux avocats pour nous assurer que cette façon de procéder soit correcte. Jusqu'à présent, rien ne nous permet de croire que cette façon de procéder n'amène un résultat différent.

Quant aux autres rencontres et comités internes, les visioconférences aident à maximiser le temps de tous et permet de poursuivre les activités de façon normale.

.....

MESURES DE PROTECTION ET DÉONTOLOGIE : RAPPEL IMPORTANT DE LA PART DU COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

.....

**VOICI UN EXTRAIT DE LA COMMUNICATION RÉCENTE DU COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE
QUI MÉRITE TOUTE VOTRE ATTENTION :**

Le gouvernement du Québec a imposé le port du couvre-visage dans les transports collectifs et les lieux publics fermés. À part certaines exceptions énoncées aux décrets, ces obligations s'appliquent à toute la population.

Ainsi, aucune dérogation ne semble concerner les policiers ou autres agents de la paix visés par la Loi sur la police. Par conséquent, le Commissaire s'attend à ce que ces derniers respectent l'obligation de porter un couvre-visage lorsqu'ils sont dans un lieu visé par ces décrets.

Nous sommes conscients que l'urgence d'une situation ou la particularité d'une intervention peuvent parfois rendre impossible le port du masque ou retarder le moment où le policier le revêtira. Dans l'analyse d'une plainte concernant l'une de ces situations, le Commissaire examinera l'intervention en prenant en considération le contexte justifiant le fait de ne pas avoir porté le masque et le fait que le policier s'est conformé à son obligation dès que cela a été possible de le faire.

Par ailleurs, le port du couvre-visage ou du masque par un policier rend encore plus pertinente l'obligation déontologique du policier de s'identifier clairement lorsqu'un citoyen lui en fait la demande.

(...)

Le Commissaire incite, à nouveau, les policiers à s'assurer de respecter en tout temps une distance de deux mètres lorsqu'ils interviennent avec un citoyen. Le policier doit être conscient de l'impact de sa conduite, particulièrement lorsque les gens sont captifs de leur véhicule, sans possibilité de se distancer eux-mêmes du policier. Lors d'une intervention qui pourrait ne pas permettre de garder une distance de 2 mètres, ou qui doit être effectuée à moins de 2 mètres, le Commissaire s'attend à ce que le policier porte un masque médical (de procédure) de qualité, et ce, peu importe la durée de l'intervention.

Dans la même perspective, si une personne expose une situation personnelle qui la rend plus vulnérable au virus (âge, situation de santé, etc.) et qu'elle demande à recevoir son constat d'infraction par la poste, plutôt que de main à main, il pourrait s'agir d'une alternative qui démontre que les craintes légitimes du citoyen sont prises en considération. Le Commissaire invite les policiers et policières, de même que les organisations policières, à faire preuve de compréhension et d'ouverture à ce sujet.



Avant de planifier votre destination voyage...

Nous vous recommandons fortement de vous conformer aux avertissements du gouvernement fédéral. Le gouvernement émet des avertissements pour les destinations voyages selon les 4 niveaux suivants :

Niveau 1 – prendre les précautions sanitaires habituelles en voyage

Niveau 2 – prendre des précautions sanitaires spéciales

Niveau 3 – éviter tout voyage non essentiel

Niveau 4 – éviter tout voyage

Le niveau d'avertissement de chaque destination est disponible en temps réel sur le site Internet suivant : <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

Pour les gens voulant planifier une **croisière**, notez que vous n'êtes pas couverts pour les frais médicaux d'urgence, incluant ceux liés à la COVID-19 tant et aussi longtemps que le gouvernement canadien maintiendra son avertissement de niveau 4, soit d'éviter tout voyage à bord d'un navire de croisière.

En cas d'annulation de votre voyage, vous devez tenir compte des situations suivantes applicables depuis le 1^{er} octobre 2020 :

- 1) Si l'avis du gouvernement concernant votre destination passe au niveau 3 avant votre départ alors qu'il était au niveau 1 ou 2 lors de l'achat, vous pouvez annuler votre voyage. Vous serez couvert par l'assistance voyage tant et aussi longtemps que le niveau d'avertissement ne passe pas au niveau 4.
- 2) Si l'avis du gouvernement concernant votre destination passe au niveau 4 avant votre départ alors qu'il était au niveau 1, 2 ou 3 lors de l'achat, il vous est possible et recommandé d'annuler votre voyage, à défaut de quoi vous ne serez plus couvert par l'assistance voyage.

Pour toute annulation de voyage avant votre départ dû à un avis du gouvernement aux voyageurs, vous devez communiquer avec le service d'assistance voyage de SSQ afin de connaître la procédure à suivre, et ce, 72 heures avant la date prévue de votre départ ou un prochain dépôt exigé par votre agence de voyages.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Johnny Primiani

Vous devez savoir que si votre agence de voyages ou votre compagnie aérienne vous offre un crédit voyage en guise de remboursement, pour SSQ Assurance, un crédit voyage équivaut à un remboursement. Donc, que vous acceptiez le crédit ou non, ce montant sera déduit de votre remboursement. Si le crédit correspond au montant total de votre voyage, SSQ Assurance n'effectuera aucun remboursement. Si vous n'obtenez pas le remboursement complet ou un crédit pour l'annulation de votre voyage, SSQ Assurance vous remboursera les frais admissibles selon votre contrat. Dans le cas où l'agence de voyages ou la compagnie aérienne vous impose des frais supplémentaires afin d'obtenir un crédit voyage, votre assurance couvrira ces frais puisque votre couverture comprend l'assurance annulation voyage.

Advenant le cas où **vous seriez mis en quarantaine avant votre départ**, il vous est toujours possible d'annuler votre voyage puisque c'est une raison valable en vertu de votre contrat d'assurance.

Lorsque vous êtes en voyage et que l'avertissement du gouvernement émis pour votre destination passe du niveau 1 ou 2 à 3, il vous est possible d'interrompre votre voyage

dans une période maximale de 14 jours suivant cet avertissement ou encore de continuer votre séjour tout en restant couvert par votre protection d'assistance voyage (incluant la COVID-19). Toutefois, advenant le cas où votre destination passerait du niveau 1, 2 ou 3 au niveau 4, vous devez interrompre votre séjour et revenir au Canada dans un délai maximal de 14 jours suivant l'avis, à défaut de quoi vous perdrez votre protection d'assistance voyage.

Veillez noter que les frais pour les tests de dépistage de la COVID-19 effectués à la demande d'une autorité gouvernementale, pour le retour au Canada, ne sont pas couverts par l'assurance voyage.

Les frais supplémentaires occasionnés par l'attente d'un résultat au test de dépistage de la COVID-19, effectué à la demande d'une autorité gouvernementale, ne sont pas couverts (par exemple, les frais pour un nouveau billet d'avion ou le changement de date de retour du billet existant, les frais d'hébergement ou de subsistance, etc.)

Si un résultat est positif au test de dépistage de la COVID-19, la police d'assurance couvre cette maladie, les frais suivants seront admissibles selon le montant maximum prévu au contrat : 1 000 000 \$.



Les frais médicaux

Les frais supplémentaires engagés pour l'achat d'un billet de retour, ou les frais de modification du billet existant, selon les caractéristiques suivantes :

- > Billet simple en classe économique
- > Vol effectué par un transporteur public à horaire fixe
- > Trajet le plus direct vers la destination initialement prévue.

(Vous êtes couvert selon le montant maximum prévu au contrat pour les frais supplémentaires du billet de retour vers le Canada si la date de retour est retardée à cause de celle-ci).

Si vous contractez la COVID-19 lors de votre séjour à l'étranger, vous devez contacter le service d'assistance de SSQ afin d'être dirigé vers un professionnel de la santé.

Cependant, vous n'êtes pas couvert pour les frais d'hébergement et supplémentaires engagés dus au déplacement de la date de votre retour au Canada.

Il est important de vérifier sur le site de la SSQ assurance pour tout changement avant, pendant et en quarantaine lors de votre voyage. Il peut y avoir des changements à la suite des annonces du gouvernement :

ssq.ca/fr/coronavirus/voyage

Si vous partez en voyage

ssq.ca/fr/coronavirus/actuellement-en-voyage

Si vous êtes en voyage

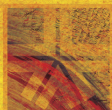
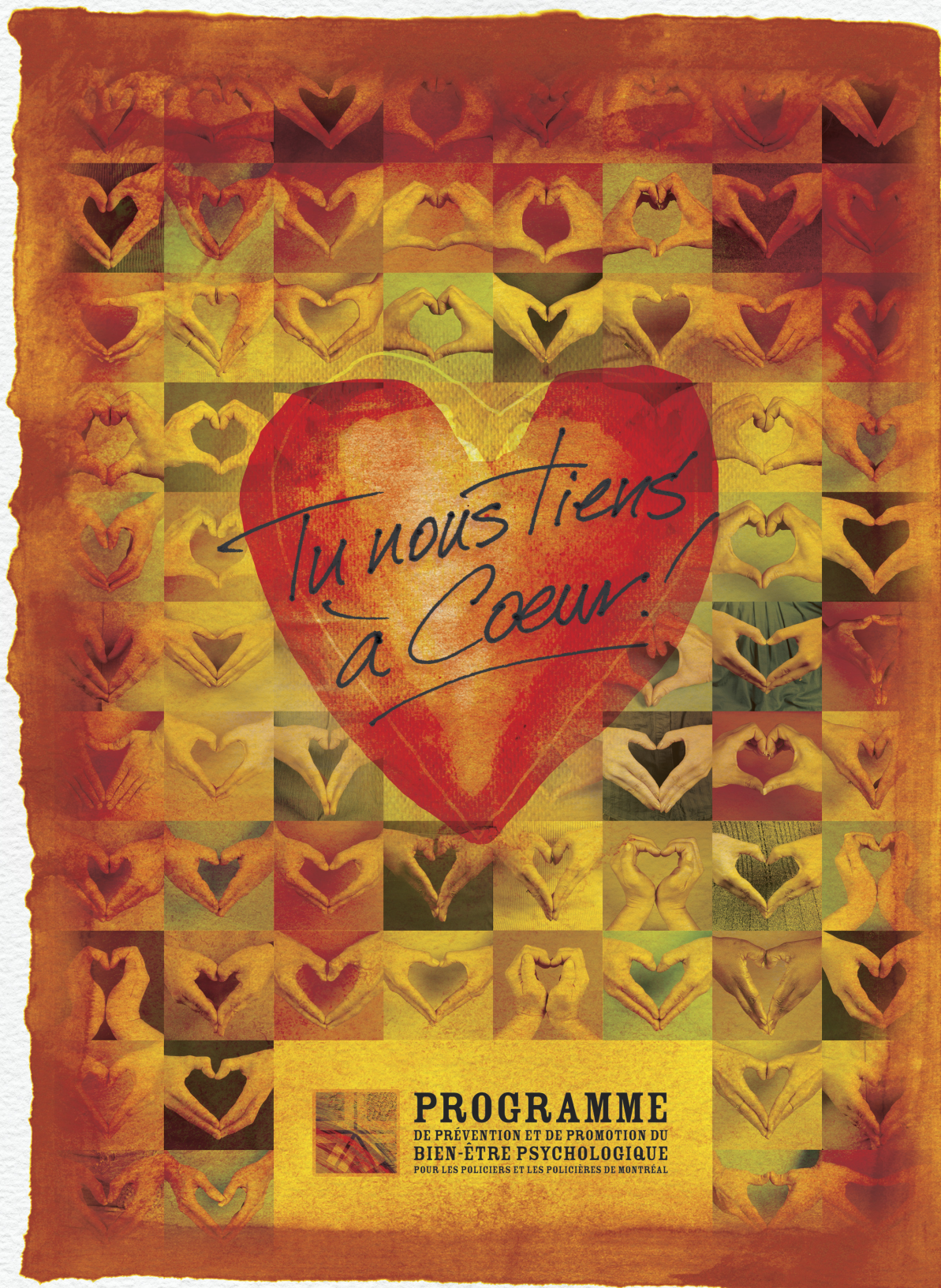
ssq.ca/fr/coronavirus/quarantaine

Si vous êtes en quarantaine en voyage

Évitez le papier et soyez payés plus vite

Toujours à la recherche de nouvelles façons de bonifier son service à la clientèle, l'équipe des assurances de la Fraternité souhaite accélérer les paiements en suscitant votre collaboration. Afin de **réduire les délais** et diminuer l'utilisation du papier, nous vous recommandons de nous faire parvenir vos réclamations d'assurance **électroniquement**.

À ce jour, plus de 40 % des réclamations nous sont envoyées par la poste ou par courrier interne. **Lorsqu'une réclamation est envoyée par la poste**, il faut tenir compte des **délais supplémentaires** avant le traitement de votre réclamation, soit le délai postal et le délai pour la saisie informatique de vos réclamations. Lorsque vos réclamations sont soumises via la plateforme GSC sur notre site Intranet ou par l'application mobile *FPPM Assurances*, celles-ci sont généralement traitées en 24 à 48 heures. Vous pouvez également nous les soumettre en les numérisant et en les envoyant à l'adresse courriel des assurances, soit **assurances@fppm.qc.ca**.



PROGRAMME
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTRÉAL



Atteint de la Covid ?

L'importance de faire une réclamation à la CNESST

Nous savons que vous êtes tannés de vous faire rappeler les consignes mais ça fait partie de notre travail. Au moment d'écrire ces lignes, le nombre de policiers et policières de Montréal atteints de la COVID-19 demeure régulier et alimente le total de membres atteints depuis le début de la pandémie, total qui s'approche de 200 policiers et policières.

Impact potentiel sur votre portefeuille

Bien entendu, il peut arriver que malgré toutes vos précautions et votre bonne volonté, le virus vous atteigne. Les chiffres le montrent bien. En un tel cas, il est important de suivre le processus que nous vous avons exposé par infolettre pour faire une réclamation à la CNESST. **C'est d'autant plus important que c'est la différence entre 100 % de votre salaire pendant votre maladie plutôt que 80 %.** Sans oublier que les effets à long terme de la COVID-19 sont inconnus et que votre réclamation pourrait être très utile si des problèmes de santé survenaient dans un futur rapproché ou lointain et que c'était relié au virus...

Pour éviter une perte financière, voici un rappel de la **procédure que nous vous demandons de suivre dans le cadre d'une RÉCLAMATION À LA CNESST, le tout** dans l'éventualité où vous seriez **testé positif** à la **COVID-19**.

Le plus tôt possible après un **test positif** à la COVID-19, vous devrez **déclarer votre situation à l'employeur** afin que votre superviseur remplisse le formulaire de *Signalement d'un accident de travail*.

Une fois que ce sera fait, **écrivez à la Fraternité**, plus précisément au signataire de ces lignes, à ericv@fppm.qc.ca. **Je vais vous rappeler pour vous aider avec la suite.**



Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres **Éric Vermette**

Ensuite, **AUX FRAIS DE LA FRATERNITÉ, si vous avez été PRÉALABLEMENT TESTÉ POSITIF À LA COVID-19**, à moins que vous ne préfériez passer par votre médecin de famille, vous entrerez en contact avec un médecin privé pour une **consultation vidéo** en ligne de 15 minutes afin d'obtenir un diagnostic et le formulaire prescrit par la CNESST.

Les coordonnées web pour cette visio consultation vous seront remises par la clinique avec laquelle la Fraternité vous mettra en contact.

À la fin de cette consultation, si le médecin pose comme diagnostic que vous êtes atteint de la COVID-19, il vous enverra par courriel une attestation médicale ou un rapport médical CNESST qui l'indique.

Vous devrez ensuite communiquer l'attestation ou le rapport médical CNESST au Bureau de santé de la Ville de Montréal à **bureaudesante@ville.montreal.qc.ca**.

Par la suite, vous devrez produire vous-même votre réclamation sur le site de la CNESST et la Fraternité vous indiquera où aller pour ce faire.

Au besoin, un avocat attitré par la Fraternité sera disponible en temps réel pour vous assister dans la rédaction de votre réclamation en ligne à la CNESST.

Évitons les réactions en chaîne !

En plus du potentiel dévastateur pour votre santé, un cas positif a un impact majeur sur les équipes de travail, provoquant des quarantaines et des complications pour vos collègues, et des conséquences pour la santé de votre famille et ses milieux. En effet, vous pourriez aussi provoquer une quarantaine non seulement pour votre conjoint ou conjointe, mais aussi pour certains de ses collègues, ou encore pour votre enfant ou sa classe s'il est en âge scolaire. Bref, on se connaît les policiers et policières, nous sommes braves mais il ne faut pas oublier que ça n'impresse pas le virus. Et surtout, il ne faut pas oublier que la meilleure façon de ne pas transmettre le virus, c'est de ne pas l'attraper.

Survol des recours constitutionnels

Au courant des dernières années, les membres de la Fraternité des policiers et policières de Montréal ont subi une attaque en règle du gouvernement du Québec relativement à leurs conditions de travail, mais également aux lois du travail les régissant. En effet, le gouvernement a adopté, entre 2014 et 2017, trois (3) lois visant les conditions de travail des policiers municipaux du Québec. Ces lois sont non seulement contraires aux intérêts des policiers et policières de Montréal, mais en plus, elles portent considérablement atteinte à leurs droits et libertés fondamentaux.

La première de ces lois, la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (ci-après : « *Loi 15* »), s'est attaquée à l'une des composantes principales des conditions de travail dans le secteur municipal, soit les régimes de retraite. La deuxième, la *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal* (ci-après : « *Loi 24* »), s'en est prise au processus de négociation des conditions de travail des employés municipaux. La troisième, la

Loi obligeant le port de l'uniforme par les policiers et les constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions et sur l'exclusivité de fonction des policiers occupant un poste d'encadrement (ci-après : « *Loi 20* »), s'est attaquée à l'un des moyens de pression principal auquel les policiers ont recours dans leurs revendications, soit le port de l'uniforme.

Ces lois ont toutes entraîné des contestations devant les tribunaux parce qu'elles constituent des atteintes injustifiées aux droits et libertés fondamentaux des policiers municipaux.



M^e Jean-François P. Raymond, et M^e Jean-Paul Romero, Roy Bélanger avocats

LOI 24

Concrètement, cette loi est venue changer considérablement la manière de négocier les conventions collectives en instaurant d'une part, un mécanisme de règlement des différends obligatoire et, d'autre part, un *Conseil de règlement des différends* permanent dont les membres sont désignés sans consultation des parties. Cela a pour conséquence que, lorsque la négociation visant le renouvellement d'une convention collective n'aboutit pas à une entente, c'est un conseil dont les membres sont nommés par le gouvernement qui ultimement rend une sentence arbitrale tenant lieu de convention collective pour une durée minimale de cinq (5) ans. Sous l'ancien régime, les parties choisissaient d'un commun accord un arbitre de différend qui édicterait les conditions de travail à venir.

Les conventions collectives dans le domaine policier comportent des caractéristiques spécifiques, complexes et spécialisées. Pourtant, le gouvernement ne tient pas compte de ces éléments pour choisir les personnes siégeant sur le Conseil de règlement des différends.

Par conséquent, les policiers et policières de Montréal pourraient voir leurs conditions de travail décidées par trois (3) membres de ce conseil, ayant été choisis par le gouvernement, sans aucune forme d'approbation de la Fraternité. Plus encore, ces personnes n'ont aucune expérience pertinente, alors qu'ils n'ont jamais tranché de différends relativement aux conditions de travail dans le domaine policier. Souvent, ils n'ont même aucune expérience comme arbitre de griefs dans les affaires de la Fraternité ou auprès d'autres syndicats de policiers.

Nous nous retrouvons donc avec des gens sans expérience, nommés par le gouvernement, sans que ces candidatures soit jugées acceptables par la Fraternité.

Ces éléments constituent une atteinte substantielle à la liberté d'association et de négociation des policiers municipaux, protégée par les chartes. D'autant plus, faut-il le rappeler, que ces derniers n'ont pas le droit de faire la grève. Conséquemment, ce processus de négociation imposé est loin de constituer un substitut adéquat au droit de faire la grève, tel que le commande la jurisprudence.

LOI 20

Le gouvernement venait donc, avec la *Loi 15*, de s'attaquer aux conditions de travail. Il poursuivait en modifiant les mécanismes d'arbitrage en cas de conflit. Il ne lui restait plus qu'à tenter de museler les policiers et policières en limitant leur liberté d'expression. Pour cela, il a adopté la *Loi 20*.

Effectivement, la *Loi 20* interdit complètement aux policiers et aux constables spéciaux, dans l'exercice de leurs fonctions, de modifier leurs vêtements de travail, sous peine de se voir imposer des mesures disciplinaires. C'est donc dire qu'il n'est plus possible d'utiliser l'uniforme policier comme outil pour exprimer leur désaccord quant aux conditions de travail. Il s'agit d'un revirement complet de situation alors que depuis plus de 40 ans, les policiers avaient recours à ce moyen de pression.

Les arguments soulevés par le gouvernement pour expliquer cette restriction sont injustifiés. Le fait de ne pas porter l'uniforme policier dans son intégralité n'a jamais constitué une problématique au point de vue de la sécurité du public. Au contraire, il s'agit d'une pratique solidement implantée dans l'histoire collective du Québec qui a toujours permis aux citoyens de mieux connaître les revendications policières. C'est donc un moyen de pression qui a acquis, par la force du temps et par la reconnaissance légale et morale qu'on lui a attribuée, une valeur fondamentale intrinsèquement liée aux libertés d'expression et d'association des policiers et policières de Montréal.

La Fraternité a donc tout mis en œuvre pour défendre les droits fondamentaux des policiers et policières de Montréal, mais également le droit à des conditions de travail justes et équitables. C'est dans cette optique que les trois (3) lois ont fait l'objet de contestations devant les tribunaux. Il faut se rappeler qu'un droit fondamental a été retiré aux policiers, soit celui de faire la grève. Nous constatons ainsi que les substituts à ce droit sont aujourd'hui inadéquats et que les modifications législatives constituent des atteintes sérieuses et graves à vos droits.

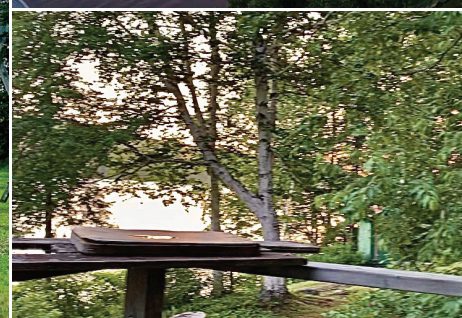


ATTENTION ATTENTION

Visiter notre Site internet
maintenant plus facile d'accès

www.cpappm.com

Accessible même dans les postes de police



PROFITEZ DES VACANCES AU QUÉBEC POUR VISITER VOTRE CLUB PLEIN AIR

Venez passer vos vacances
chez-vous!

- Chalets en bois rond
- Jeux pour les enfants
- Pêche
- Sentiers pédestres
- Vtt
- Cueillette de fruits
- Et beaucoup plus encore

BIENVENUE AUX SERVICES D'URGENCE

- Pompiers
- Ambulanciers
- Constables spéciaux
- Etc.

INFORMEZ-VOUS

1 819 523-4016

Facebook

Club Plein Air PPM

(Faites une demande
d'adhésion pour
visiter le groupe)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DES MEMBRES

Mardi, 20 avril 2021 à 10 h

Compte tenu de l'évolution incertaine de la situation liée à la COVID-19, l'assemblée générale annuelle de la Caisse se tiendra en mode virtuel.

Un rendez-vous à ne pas manquer !

**Surveillez nos communications au
www.caisse-police.com**

EN EXCLUSIVITÉ ! UNE NOUVELLE SOLUTION D'ÉPARGNE RESPONSABLE



REER et CELI collectifs aux fonds entièrement responsables et 100 % autonomes

Caisse-Police, en collaboration avec Desjardins Assurances, est fière d'ajouter à son Offre de services Appartenance un programme d'épargne-retraite collectif qui respecte vos convictions environnementales et dans lequel vous pouvez investir de façon 100 % autonome via un site sécurisé disponible 24/24, 7/7.

SURVEILLEZ SON ARRIVÉE PROCHAINE !

Consultez le caisse-police.com/reer-celi-responsables

téléphone : 514.VIP(847).1004
sans frais : 1.877.VIP(847).1004
télécopieur : 514.487.1004

www.caisse-police.com

SIÈGE SOCIAL
460, rue Gifford, Montréal (QC) H2J 1N3

 facebook.com/caisse-police

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec—Montréal
Québec
Centre de services conseil ENPQ
Outaouais



Desjardins

Caisse des policiers et policières



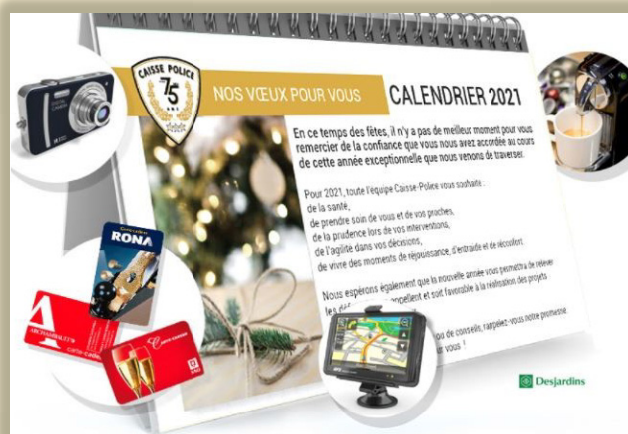
**Une histoire d'appartenance
qui perdure et évolue en fonction
de vos besoins,
de vos valeurs,
de vos aspirations.**

Merci de votre confiance !

Le Calendrier chanceux est de retour !

**À GAGNER CHAQUE MOIS :
UNE DES 5 PAIRES DE BILLETS POUR
LE SPECTACLE DU 75^e ANNIVERSAIRE
DU CIRQUE DU SOLEIL**

**Procurez vous votre numéro chanceux
sous l'un de nos calendriers de bureau
ou directement dans le formulaire
d'inscription.**



TOUS LES DÉTAILS :

www.caisse-police.com/calendrierchanceux

Report et non annulation



Comme je l'ai écrit dans La Flûte d'automne 2020, le concert biennal de la Symphonie vocale qui devait avoir lieu en avril 2020 avait été repoussé à avril 2021 avec l'espoir que la santé publique se porte mieux. C'était un vœu pieux ! Aujourd'hui, on peut constater que tout n'est pas rétabli. Oui, la vaccination a débuté mais nous sommes loin de la coupe aux lèvres. Étant un groupe-cible, nous devons être très prudents et vigilants quant à nos sorties. Donc, la décision a été prise de reporter le concert biennal prévu en avril 2022.

Notre concert biennal prévu pour 2020 et 2021 n'est pas annulé mais bien reporté en 2022. Il m'est impossible de préciser les dates immédiatement car j'attends une confirmation officielle de la Ville de Saint-Léonard. À la suite de discussions téléphoniques, il semble presque assuré que notre concert aura lieu à la fin avril 2022. Pourquoi ce délai de confirmation ? C'est que la Ville de Saint-Léonard ne réserve jamais plus d'une année à l'avance, mais elle pourrait faire une exception pour nous.



Yvan Côté, président

Il est très important pour la chorale et ses membres de présenter notre spectacle à nos supporteurs, notre public. Les choristes et nos professionnels travaillent fort à monter, préparer et mettre en place, une prestation biennale et lorsque la pandémie nous est tombée sur la tête, nous étions prêts à performer.

Je rassure tous les détenteurs de billets de spectacle, si vous désirez être remboursés, vous n'avez qu'à communiquer avec votre vendeur et en retour de vos billets, vous serez remboursés. Sinon, les mêmes billets seront utilisés en avril 2022, même heure, même endroit.

La Symphonie vocale est complètement arrêtée jusqu'au début septembre 2021. Aucune pratique, funérailles, concert, messe et activité n'aura lieu. La santé de notre personnel est primordiale et je peux vous dire que, dans l'ensemble, tout va bien. Aucun choriste n'a été infecté et tout le monde est discipliné.

Au moment d'écrire ces lignes, la Journée de golf de la Symphonie vocale prévue pour le 27 mai 2021 à l'Épiphanie est toujours en place. Si la situation ne le permet pas, notre événement sera tout simplement reporté à mai 2022.

Vous pourrez être informés de la situation en consultant le site Facebook de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. N'oubliez pas que nous sommes toujours très intéressés à accueillir d'autres choristes parmi votre belle Symphonie. La pérennité de ce groupe ne tient qu'à vous. Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est toute grande ouverte et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste d'avoir le goût de chanter ! Si vous désirez des informations, appelez-moi : Yvan Côté, 514 258-0475.

Yvan Côté,
Président, SVFPPM

Saviez-vous que...

C'EST EN 1892 que le SPM, sous la direction du chef Hughes, embauchait le premier photographe officiel du Service de police de Montréal. Dès le début, on procédait à la photographie de chaque personne accusée d'une offense criminelle car, à cette époque, les autorités policières s'en remettaient uniquement aux photographies et aux descriptions comme moyens d'identification.

EN 1898, le système Bertillon vient se rattacher aux moyens d'identification des criminels et fut employé jusqu'en 1910, alors que les cours de justice acceptaient

finallement les empreintes digitales comme le moyen privilégié d'identification positive d'un criminel.

LE 2 AVRIL 1914, sur la recommandation du surintendant de police, Mesdames Charron et MacDonald sont nommées matrones de la police, au salaire annuel de 750 \$, chacune.

*Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Bureau des Commissaires, tenue le **2 avril 1914**.

**À noter qu'en décembre 1959, le Service ne comptait que cinq matrones travaillant 40 heures par semaine et plus sur les quarts de travail pour s'occuper d'une moyenne hebdomadaire de 60 hommes et femmes en détresse.*

IL Y A 100 ANS, EN 1921, le Directeur de la Sûreté, M. Gaudet, apporte certains changements au bureau de la Sûreté. En vue de mieux coordonner et superviser le travail, une recommandation ayant été faite en ce sens par le Bureau de recherche municipal de New-York, M. Gaudet divise les détectives en groupe de dix à 12 hommes et il forme des équipes spéciales pour les meurtres, les vols à main armée et les autres délits d'importance.

De plus, la coordination du travail d'enquête effectué dans les districts par les constables spéciaux est confiée à la Sûreté.

AUSSI, EN AVRIL 1921, en accord avec M. Gaudet et la Commission administrative, le chef Pierre Bélanger établit des relèves de huit heures au lieu de six heures. Après sept mois d'essai le chef revient au système de six heures, celui-ci permettant, selon lui, une plus grande distribution d'hommes en devoir.

EN 1922, l'escouade d'agents cyclistes passe de 18 à 48 hommes.





Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal



EN 1994, la Patrouille à vélo compte 89 policiers cyclistes.

EN 1949, le capitaine Pelletier, responsable du Service de la prévention de la criminalité juvénile (ancêtre de Police Jeunesse) depuis sa création en 1936, déclare aux médias que les femmes policières embauchées en 1947 et 1948 l'avaient été à sa demande parce qu'il considérait qu'elles seraient mieux placées que des hommes pour régler certains cas où de jeunes enfants et des jeunes filles étaient impliqués. Le capitaine Pelletier mentionne aussi que son bureau avait un personnel de 67 personnes, dont 20 policières, les seules du corps de police de Montréal et qu'il arrivait parfois que celles-ci soient prêtées à d'autres escouades.

C'EST EN 1964 que l'on crée la Centrale d'information policière. Cette section a pour mandat de recevoir et retransmettre de l'information policière (personnes recherchées, disparues, en libération conditionnelle, véhicules volés, etc.). Les informations sont reçues et transmises par un réseau privé de téléphone de la ville nommé PAX (Private Automatic Exchange).

Les commis aux renseignements de cette section sont tous des employés civils.

C'EST À COMPTER DE 1966 que le personnel civil opère le canal radio pour transmettre de l'information aux patrouilleurs et ce, sur toutes les relèves. Lors d'un manque de disponibilité du personnel, les opérateurs de téléphone et téléscripteur les remplacent.



EN 1989 deux canaux sont reliés à la section Information policière. Tous les policiers utilisent ces canaux pour obtenir de l'information (enquêter une plaque d'auto, le nom d'une personne, etc.). On pouvait aussi obtenir ces renseignements par radio mobile, téléphone ou en se présentant directement à la CIP.



EN 1991, la patrouille nautique renaît après une brève existence dans le milieu des années 1960. Une douzaine de patrouilleurs ont à leur disposition deux bateaux rapides de type « Zodiac » fournis par différents partenaires, dont l'Ambulance St-Jean, et deux motomarines louées pour la saison.

EN AOÛT 1994, M. Jacques Duchesneau, récemment promu directeur du SPCUM profite de la tenue du 89^e congrès annuel de l'Association canadienne des chefs de police à Montréal, afin de présenter l'agent D.I.N.A.D (Dites non



à la drogue), un robot téléguidé créé pour servir les besoins de la Section de la prévention des toxicomanies auprès des jeunes d'âge scolaire. Ce robot téléguidé était muni de lentilles de caméras au niveau des yeux, d'haut-parleurs dissimulés sous les bras ainsi qu'un écran télé devant sa cage thoracique et il répondait aux questions posées par les jeunes tout émerveillés par sa prestance, en projetant des images. Il fut mis au rancart quelques années plus tard, faute de budget et il fait maintenant partie de la famille du Musée de la police de Montréal.

C'EST À L'AUTOMNE 1994 que débuta l'Opération COBRA permettant à tout le personnel de soutien et aux cadres policiers et civils d'exécuter, une fois l'an, quatre journées consécutives de patrouille (jeudi au dimanche) sur la 3^e relève.

C'EST EN DÉCEMBRE 1995 qu'est constitué le Comité de développement et d'implantation de la police de quartier qui, comme son nom l'indique, fut responsable d'élaborer ce qui constituera l'un des plus importants changements ayant affectés le Service depuis la création du SPCUM en 1972, affectant non seulement sa structure mais aussi la quasi-totalité du personnel civil et policier.

DÈS LE MOIS DE MARS 1996, les 32 aspirants-commandants retenus après un concours de sélection des commandants de PDQ sont déjà en formation au Centre de formation intensive en administration ainsi que les 15 aspirants-commandants des centres opérationnels (enquêtes, analyse, soutien et interventions) sélectionnés.

*Le Centre de formation intensive en administration est situé au 2^e étage du 105 rue Ontario Est (ancien Poste 4 ou District 33)

EN MAI 1996, après de nombreuses analyses, le Comité a déjà identifié les besoins en ressources humaines requises ainsi que les bassins disponibles pour les mutations. Les préparatifs pour la formation des agents et superviseurs de quartier, avec comme ligne directrice «la résolution de problèmes», sont déjà amorcés.

**CLIN D'ŒIL À L'ANNÉE 2001
ALORS QUE LE DIRECTEUR DU
SPCUM ÉTAIT MICHEL SARRAZIN**

Effectif policier	4183
Femmes	990 (23,7%)
Hommes	3 193 (76,3%)

Par grade	
Agent	2 983
Sergent	453
Sergent-détective	516
Lieutenant	39
Lieutenant-détective	59
Capitaine	1
Capitaine-détective	2
Commandant	95
Inspecteur	16
Inspecteur-chef	9
Assistant-directeur	7
Directeur-adjoint	2
Directeur	1

Effectif civil	1 220
-----------------------	--------------

Accréditation syndicale	
Cols blancs	570
Cols bleus	49
Professionnels	14
Cadres	66
Brigadiers scolaires	521

Embauches / policiers	176
Femmes	77
Hommes	99

Départ à la retraite / policiers	134
---	------------

Démissions	20
-------------------	-----------

Radiations / congédiements	6
-----------------------------------	----------

**Faits marquants
et quelques données
pour l'année 2001**

- > Les attentats terroristes perpétrés aux États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001 sont, sans contredit, ce qui a le plus marqué l'année 2001, forçant le SPCUM à focaliser toutes ses énergies pour être prêt et adéquatement outillé afin de parer à toute éventualité en matière terroriste.
- > Le 16 mai, le quartier général déménage du 750 Bonsecours au 1441 rue St-Urbain, après y avoir œuvré depuis 1913 *Entre 1913 et 1954 le bâtiment principal était le 775 Gosford. La partie 750 Bonsecours fut rajoutée en 1954.



- > Données opérationnelles: le personnel affecté au traitement des appels a répondu à 825 067 appels de service dont 448 665 appels urgents, 189 158 non urgents et 187 244 appels logés au numéro 280-2222, ligne réservée aux appels ne nécessitant pas une intervention policière immédiate.

**Le nombre de crimes rapportés a diminué de 34,5% au cours des dix années antérieures et le plus faible depuis plus de 20 ans.*

- > Les crimes contre la personne (*Violents*): Dans l'ensemble, il y a eu une diminution de 9% par rapport à l'an 2000. Par contre, les homicides ont augmenté passant de 49 en 2000 à 66 en 2001.
- > La section des agressions sexuelles, a traité 1 687 dossiers concernant 1 571 victimes dont 64,4% connaissaient leur(s) agresseur(s) et 49% concernant des mineures.
- > Les crimes contre la propriété: diminution de 8,2%, passant de 114 961 en 2000 à 105 566 en 2001.



- > Les fraudes: en augmentation de 4,7% passant de 6 246 en 2000 à 6 539 en 2001, avec une tendance à la hausse depuis quatre années pour une augmentation de 32% par rapport à 1997.
- > Les crimes sans plaignants (*moralité/stupéfiants*): il y a eu 2 963 événements criminels se soldant par 4 600 accusations de possession simple à des fins de trafic.
- > Le module antigang a ouvert 252 dossiers et en a classé 136. Les enquêteurs ont effectué 126 arrestations et procédé à 83 perquisitions.
- > La Section identification judiciaire a couvert 8 789 éléments de scènes de crime dont 1 987 étaient reliés aux crimes majeurs, 1 041 ont donné des identifications positives de suspects d'introduction par effraction et 5 761 autres éléments provenant de pièces à conviction, de prélèvement d'ADN, etc.
- > Finalement, diverses sections de la Direction du support administratif ont siégé sur des comités créés par la Ville de Montréal afin de préparer la transition vers la nouvelle Ville de Montréal prévue pour l'année 2002. Le SPCUM passera au SPVM.



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal



EN TERMINANT

Bon et heureux anniversaire à notre caisse d'économie, la Caisse Desjardins des policiers et policières qui célèbre son 75^e Anniversaire de création cette année.

On en profite pour remercier tous celles et ceux qui se sont dévoués pour faire de notre caisse ce qu'elle est devenue aujourd'hui.

ERRATUM

Dans la dernière parution « 50^e anniversaire de la Crise d'Octobre 70 », il est écrit qu'une Méga bombe fut découverte à l'arrière de la banque de Montréal en Septembre 70. Bien que cette information provienne du livre de Marc Laurendeau « *Les québécois violents* », cette méga bombe fut en fait découverte en Juillet 1970. Merci à Robert Côté ex-artificier qui avait couvert cet événement de m'avoir informé.

Nouvelles du musée

Comme vous vous en doutez sûrement, les activités du musée se font principalement de nos résidences durant cette période de pandémie. Nous ne pouvons recevoir de visiteurs ou participer à des activités extra-muros avant que les dangers de propagation ne soient éliminés, ou du moins écartés. Mais cela ne nous empêche pas de vous écrire et aussi de préparer de nouvelles expositions avec quelques surprises dont l'une qui se fera entendre.

Un rappel si vous avez des pièces, objets, photos ou documents dont vous voulez vous défaire en relation avec l'histoire du Service, contactez-nous au :

musee.police@spvm.qc.ca
Téléphone : 514 280-2043

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au cours des années

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la ville de Montréal
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la Ville de Montréal

Ainsi que :

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM
- > La Coopérative des policiers et policières de Montréal.

On termine ce chapitre en vous souhaitant de la « Santé » et, comme les officiers nous disaient alors, après le rassemblement, « Et soyez prudents dehors ! »

10 - 08

Références :

Police de Montréal, Historique du Service. 1909 -1971 par Jean Turmel, criminologue

La Police - Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, de 1972 à l'aube du troisième millénaire par Jean-Louis Morgan

*Archives de la Ville de Montréal
Historique des communications du SPCUM par Laurent Rivest, O/D*

*Revue l'Heure Juste, Vol. 1, no 3
Revue l'Heure Juste Vol. 3, no 8,
16 mai 1996*

Bilan annuel 2000 et Bilan annuel 2001 du SPCUM

Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
responsable des communications
Avec la précieuse collaboration de :
Louise Côté, conservatrice

Sauver mon âme

Vous souvenez-vous du titre de cette chanson ? Interprétée par Luc De Larochelière en 1990, avec aussi un autre grand succès, *Si fragile*, cet auteur-compositeur-interprète a voulu exposer sa vision de la personne qui carbure à la réputation et à l'image que l'on se fait de soi-même, et comment, lorsqu'on se trouve face à l'échec ou à une épreuve, la vie peut encore avoir du sens. Comme quoi il est possible pour tout être humain de se délivrer de cette image, de la perception que les autres se font de nous-même, et d'apprendre à vivre selon sa véritable identité.

La réussite, le succès, la performance, être perçu comme un superhéros, comme un *sauveur* peut profondément marquer le vécu de toute personne. Dans l'exercice du métier d'agent(e) de la paix, il peut être bien facile de se laisser piéger par cette image, d'autant plus avec la confiance et le respect que la population est appelée à avoir envers l'exercice du métier. Face aux soubresauts que sont appelés à vivre les personnes

qui composent les diverses unités des corps de police, leur travail étant de plus en plus scruté de près par des personnes aussi bien à l'interne qu'à l'externe, le contexte de travail étant la plupart du temps exercé sous forte pression, cela ne fait qu'ajouter au sentiment de devoir être quasiment irréprochable. Depuis que je suis au service des hommes et des femmes qui composent le Service de police de Montréal, certaines personnes se sont présentées à moi sous le couvert de circonstances où elles ont osé montrer leur fragilité et leur vulnérabilité. Ce temps de pandémie met à rude épreuve la capacité de chaque personne, bien humaine, de se remettre en question et de réfléchir au sens qu'elle donne à sa vie.

Avec ma venue au sein de cette organisation, j'ai été touché de constater à quel point les personnes oeuvrant dans les unités de travail du Service, à la Fraternité, à la Symphonie Vocale et à la Caisse de Retraite, ont un sens du dévouement et du respect envers la personne humaine. Et que lorsqu'une

personne membre de l'un de ces groupes est atteinte dans son intégrité morale, physique ou psychique, un mouvement d'entraide et de soutien se met en branle. Toutefois, certaines personnes choisiront de vivre un échec ou une épreuve en se refermant sur elles-mêmes ou en se faisant croire qu'elles peuvent s'en sortir sans appeler à l'aide. Dans les premiers mois de mon mandat, j'ai eu à intervenir dans la situation où un couple formé de deux agents de la paix ayant la charge de deux enfants d'âge scolaire fréquentant l'école primaire a été fortement ébranlé suite au geste de désespoir posé par l'un de deux. Combien de confrères et de consoeurs ont exprimé leur ressenti suite à ce drame ? Et dans les derniers mois, autant chez les retraités que chez les membres actifs, des gestes qui témoignent de la détresse à laquelle sont confrontées ces personnes affectées encore davantage par le contexte de la pandémie, lorsque la perte de sens semble atteindre son creux et que l'issue fatale soit la seule voie face à la souffrance et au mal de vivre.



Bernard Vadnaïs, conseiller moral, FPPM

Cela atteste que toute personne ne peut s'en sortir seule, j'ai beau me faire croire que je peux me *sauver* moi-même, face à l'échec et à l'épreuve, chaque personne a besoin de descendre ou redescendre les deux pieds sur terre pour faire face au deuil à vivre, lié à l'exercice de ce métier. Lorsque l'on est adulé et porté si haut en estime par les gens que l'on rencontre, ou qu'au contraire, l'on se sent atteint dans son for intérieur parce que traîné sur la place publique et ayant le sentiment d'être condamné et jugé avant même d'avoir pu se présenter sous un visage bien humain et avec un cœur sincère, il peut être d'autant plus difficile de savoir donner sens à la vie qui est en soi. Si tout tient à ce rapport étroit relié à l'image que je me fais de moi-même, avec lequel je marche dans la vie, à savoir que tout ce qui est intimement relié au métier (esprit de groupe, sentiment d'appartenance, amitiés et camaraderie), cela n'empêche aucunement que j'apprenne un jour à écouter ce que je porte en mon âme et conscience. Que ce qui

constitue la personne que je suis ne peut uniquement être relié au métier dans lequel je puise le sens de mon existence. L'âme d'une personne est cet endroit habité par des valeurs et des principes qui viennent solidifier le fondement dans lequel je viens chercher la force et le courage de continuer la route.

Si j'ai servi pendant 30 ans les frères et sœurs qui étaient en détresse, pourquoi ne pas accepter de me « livrer » avec toute mon âme et tout mon cœur ? Ai-je peur de paraître comme une personne faible, indigne de cette confiance et de cette réputation que les gens me prêtent ?

Dans le contexte de la pandémie, et tout ce qui est relié au contexte organisationnel et politique affectant les corps policiers, il peut être encore plus tentant pour certaines personnes de vouloir se donner une belle *image*, au détriment de l'esprit d'équipe et d'entraide. D'autres choisiront de *quitter* la barque, préférant se retirer sans avoir porté atteinte à leur image. Peu importe la

situation que je vis en lien avec l'exercice du métier, je demeure toujours une personne susceptible d'être confrontée à elle-même lorsque survient un ou des bouleversements dans mon chemin de vie. Que ce soit divorce, séparation, dépression, crise d'anxiété ou d'angoisse, traumatismes reliés au travail, dépendance aux drogues ou à l'alcool, cyberdépendance, aucune personne ne peut se croire à l'abri des profonds remous causés par ces situations de vie. Certaines personnes sont venues se confier à moi. Le vide qu'elles sentent en elles leur fait peur.

« On a beau nous donner des sessions sur la planification financière pour savoir bien préparer notre retraite, qu'est-ce qui nous est offert pour nous préparer humainement à vivre cette étape ? » Cette remarque m'a été faite à quelques reprises. Hors de ce métier auquel je me suis identifié pendant tant d'années, je peux sombrer dans ce vide existentiel, me retrouvant face à moi-même. Alors, je constate que je me connais mal ou que ce que

De vive mémoire

je croyais connaître de moi
 ressemble peu à la personne
 avec laquelle j'apprends à vivre
 maintenant. La quarantaine,
 et la cinquantaine encore plus,
 sont des phases critiques chez
 la personne de sexe masculin.
 Ce sont ces tranches d'âges qui
 affichent année après année le
 plus haut taux de suicide. Pour
 bien des hommes, l'échec ou
 l'épreuve peut sembler si inviv-
 able qu'ils trouvent que la seule
 issue possible est de mettre fin
 à ce qui les ronge. Et pourtant,
 il s'agit de reconnaître que dans
 toute personne bien humaine,
 c'est en apprenant à vivre au
 contact de cette même human-
 ité qui fait de moi un homme
 ou une femme, que j'apprends
 aussi à m'accueillir avec ce qui
 est fragile et vulnérable en moi.
 Si, dans l'exercice du métier, il
 peut être donné de **«se réunir
 plusieurs fois par semaine, en
 se vidant la tête question de
 faire la fête»** (extrait de la
 chanson Sauver mon âme), il
 reste que je suis appelé tous les
 jours, même si je n'entends pas
 la sirène sonner à l'extérieur, à
 répondre à un seul et véritable
 appel : *«Apprends à aimer qui
 tu es et tu seras délivré!»*.

Alors si le cri du cœur et de
 l'âme se fait entendre, ne l'é-
 touffe pas. Laisse-le s'exprimer
 ou donne-lui la possibilité de
 se faire entendre !

Avis: cette chronique n'engage que son auteur



Allard, Irene
 Sergent-détective
 Embauché le 21 mars 1955
 Retraité le 14 juillet 1989
 Décédé le 16 janvier 2021
 à l'âge de 92 ans



Boucher, Alain
 Agent
 Embauché le 11 février 1974
 Retraité le 3 mars 2004
 Décédé le 25 janvier 2021
 à l'âge de 67 ans



Brouillette, Jacques
 Agent
 Embauché le
 8 septembre 1953
 Retraité le 21 janvier 1984
 Décédé le 30 octobre 2020
 à l'âge de 87 ans



Berube, Yvon
 Sergent-détective
 Embauché le 5 avril 1954
 Retraité le 13 juillet 1984
 Décédé le
 23 décembre 2020
 à l'âge de 88 ans



Blue, Allan
 Lieutenant
 Embauché le 28 mars 1949
 Retraité le 13 juillet 1979
 Décédé le
 26 septembre 2020
 à l'âge de 94 ans



Cote, Julien
 Sergent-détective
 Embauché
 le 26 février 1973
 Retraité le 8 janvier 2004
 Décédé le 13 janvier 2021
 à l'âge de 70 ans



Bessette, Robert
 Agent
 Embauché le 15 avril 1963
 Retraité le 14 février 1979
 Décédé le
 2 décembre 2020
 à l'âge de 77 ans



Boyle, Ralph
 Agent
 Embauché le 24 avril 1964
 Retraité le 7 mai 1994
 Décédé le
 26 novembre 2020
 à l'âge de 85 ans



Demontigny, Claude
 Agent
 Embauché le 27 juin 1966
 Retraité le
 7 septembre 1996
 Décédé le
 3 décembre 2020
 à l'âge de 74 ans



Bouchard, Robert
 Agent
 Embauché le 15 juin 1953
 Retraité le 15 juin 1984
 Décédé le 4 février 2021
 à l'âge de 87 ans



Branchaud, Georges
 Sergent
 Embauché le
 19 décembre 1955
 Retraité le 6 janvier 1987
 Décédé le 24 janvier 2021
 à l'âge de 86 ans



Dupuis, Andre
 Agent
 Embauché le 14 mars 1951
 Retraité le 16 mars 1980
 Décédé le 7 janvier 2021
 à l'âge de 91 ans

ERRATUM

Dans le dernier numéro de la Flûte, le prénom de M. Lemire, décédé le 3 mai 2020, aurait dû se lire Michel.
M. Yves Parenteau, décédé le 22 mai 2020, avait le grade de sergent et non pas d'agent.
Toutes nos excuses...



Fichaud, Armand
Lieutenant
Embauché le
26 septembre 1950
Retraité le 2 janvier 1981
Décédé le 29 octobre 2020
à l'âge de 92 ans



Joly, Marcel
Agent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 7 juillet 1994
Décédé le
26 novembre 2020
à l'âge de 79 ans



Lemyre, Jacques
Sergent-détective
Embauché le
27 décembre 1966
Retraité le 7 juin 1997
Décédé le 11 janvier 2021
à l'âge de 73 ans



Roy, Raymond
Sergent-détective
Embauché le 12 juillet 1954
Retraité le 10 février 1985
Décédé le 12 janvier 2021
à l'âge de 87 ans



Sheehan, Patrick
Agent
Embauché le
6 octobre 1964
Retraité le 7 octobre 1995
Décédé le 22 octobre 2020
à l'âge de 80 ans



Francoeur, Yves
Sergent-détective
Embauché le
15 novembre 1971
Retraité le 6 juin 2003
Décédé le
28 décembre 2020
à l'âge de 68 ans



Larin, Jean-Guy
Sergent-détective
Embauché le 26 juin 1951
Retraité le 17 janvier 1984
Décédé le 21 janvier 2021
à l'âge de 89 ans



Lord, André
Agent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 8 janvier 1992
Décédé le 1^{er} janvier 2021
à l'âge de 76 ans



Salberg, Richard
Capitaine-détective
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 5 décembre 1995
Décédé le
25 novembre 2020
à l'âge de 82 ans



St-Laurent, Marc
Directeur-adjoint
Embauché le 11 février 1980
Retraité le 22 avril 2008
Décédé le
17 novembre 2020
à l'âge de 64 ans



Goudreau, René
Sergent-détective
Embauché le 22 avril 1991
Retraité le 5 février 2020
Décédé le
13 novembre 2020
à l'âge de 53 ans



Lauzon, Jos. Andre
Conseiller au directeur régional
Embauché le
5 novembre 1945
Retraité le 5 juin 1978
Décédé le 12 janvier 2021
à l'âge de 102 ans



Menard, Jean
Agent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 5 décembre 1997
Décédé le 26 janvier 2021
à l'âge de 76 ans



Sarrazin, Robert
Agent
Embauché le 18 avril 1950
Retraité le 19 octobre 1980
Décédé le
5 novembre 2020
à l'âge de 92 ans



Theberge, Roland
Agent
Embauché le 15 août 1955
Retraité le 7 janvier 1987
Décédé le
25 novembre 2020
à l'âge de 87 ans



Helie, Jean-Louis
Lieutenant-détective
Embauché le
15 décembre 1958
Retraité le 1^{er} mai 1986
Décédé le 30 octobre 2020
à l'âge de 83 ans



Ledoux, Jean-Paul
Agent
Embauché le
11 octobre 1965
Retraité le 11 décembre 1986
Décédé le 7 février 2020
à l'âge de 74 ans



Prieur, Yvon
Agent
Embauché le 22 juillet 1957
Retraité le 9 janvier 1988
Décédé le 21 octobre 2020
à l'âge de 82 ans



Savage, Brian
Agent senior
Embauché le 1^{er} juin 1970
Retraité le 8 octobre 2003
Décédé le 4 février 2021
à l'âge de 70 ans



Thivierge, Claude
Agent
Embauché le 20 mars 1961
Retraité le 8 juillet 1995
Décédé le
25 décembre 2020
à l'âge de 80 ans



APPRM

Dominique Boucher
Présidente

Un calendrier qui a su plaire !

Bonjour chers (ères) membres,

Vers la fin décembre 2020, vous avez tous reçu le calendrier 2021. Vous êtes nombreux à nous avoir fait part de votre appréciation. Nous sommes heureux d'avoir eu de si bons commentaires sur ce produit.

Tout d'abord, la page couverture avec ses couleurs éclatantes ! Pour ceux qui ne l'auraient pas remarqué, ce sont les mêmes couleurs que l'arc-en-ciel de l'expression *ça va bien aller*.

Également, la qualité du papier est supérieure cette année et il contient plus de pages que les années précédentes.

Et puis, il y a aussi une première dans ce calendrier, c'est une référence d'aide psychologique pour nos membres. En septembre dernier, nous avons perdu deux de nos membres retraités et c'est la raison pour laquelle il est important de vous fournir des ressources. Si vous en ressentez le besoin, n'hésitez pas à vous prévaloir de ces ressources.

La retraite, c'est réorganiser sa vie, c'est avoir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 12 mois par année à s'occuper soi-même.

C'est se réadapter à un nouveau mode vie, et, pour certains d'entre nous, c'est moins facile.

Autre élément différent cette année, les directeurs sont allés à la rencontre de nos membres honoraires (policiers actifs) dans leurs postes et unités du SPVM afin de leur remettre les calendriers. Habituellement, ceux-ci étaient livrés dans les postes, toutefois, une grande quantité de ces calendriers nous étaient retournés.

D'autre part, il y a un suivi effectué dans chaque poste et unité avec la personne rencontrée, à savoir si la quantité de calendriers remis répond aux besoins ou non. Cette démarche était nécessaire puisque d'une part, nous devons nous réajuster sur la quantité de calendriers à imprimer et que, d'autre part, les membres honoraires semblent préférer l'envoi du calendrier par courriel.

En résumé, ces visites dans les 40 postes et unités furent des expériences très agréables et enrichissantes. Nous remercions nos membres honoraires pour leur bel accueil.

Comme vous avez pu le constater, il n'y a pas de voyage organisé prévu au calendrier. En raison du contexte pandémique, ce n'était évidemment pas possible.

Toutefois, notre grand tournoi de golf annuel, en juin, est dans la mire de votre Conseil. Nous mettons beaucoup d'espoir et d'énergie afin de le réaliser, en dépit de nombreuses contraintes.

Quant aux autres activités, nous suivons de près l'actualité et les directives de la Santé publique. Et en raison de la situation actuelle, la cabane à sucre est annulée ainsi que la partie de cartes. Surveillez votre site internet et n'hésitez pas à contacter nos secrétaires, Lucie et Linda.

En terminant, je profite de l'occasion pour féliciter M. Marc Bédard de la Caisse Police pour sa nouvelle promotion. Par le fait même, je souhaite à M. Normand Prévost une belle retraite. Je le remercie personnellement pour son dévouement et pour tout le cœur qu'il y a mis durant toutes ces belles années.

Prenez soin de vous et bon fin d'hiver à tous et toutes!

Amicalement,
Dominique Boucher.



Le Pitch en ligne!

Le 18 janvier dernier sur le site « **lepitch.net** » Michel Lessard (Dinosaure) et Mario Baril (Red) affrontaient Jean Pellerin (Pon Pon) et Pierre Castonguay (Ticast).

Pierre (amateur de hockey) a réussi un tour du chapeau 3 OURS. BRAVO!

Dure journée pour Pierre, qu'en pensez-vous!

Pour du plaisir assuré, vous pouvez vous rendre sur le site « **lepitch.net ».**

L'APPR tient à vous mentionner que le service aux membres est toujours disponible en communiquant au 514 527-7000.

De plus, si vous souhaitez obtenir un masque de protection avec le logo de l'APPR vous pouvez faire votre demande par courriel à info@apprm.qc.ca ou par téléphone, et ce, jusqu'à épuisement des quantités.



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

L'assureur des associations policières du Québec!

Les membres bénéficient d'un rabais préférentiel pour les groupes policiers sur L'assurance auto et habitation chez **belairdirect**.

Cette offre est aussi applicable aux membres de votre famille!

Pour en savoir plus
belairdirect.com/groupes
1 866 887.6542

belairdirect.
auto et habitation - groupes

